

La Valsérine : première rivière sauvage de France

Des eaux cristallines, un cours d'eau cahoteux, des paysages à couper le souffle au fond d'une vallée souvent inaccessible : la Valsérine a tout d'une très belle rivière de carte postale ! Au cours de l'année 2014, elle sera la première rivière de France et d'Europe labellisée « Rivière sauvage », un label décerné par le fonds Rivières sauvages, fonds de dotation créé en 2010 autour de 19 membres fondateurs individuels et le WWF France. Pour les promoteurs de ce label exigeant, cette appellation est manière de préserver les rivières en très bon état de conservation... C'est aussi à terme un objectif précieux : établir un conservatoire des dernières rivières sauvages de France et qui sait d'Europe. On n'en dénombrait pas plus de 1 % aujourd'hui en France !

En 2014, la Valsérine va devenir très officiellement la première rivière sauvage de France. Un label inédit décerné par le fonds Rivières sauvages. Ce fonds de dotation de création récente ambitionne à terme de créer ni plus ni moins qu'un jumeau au conservatoire du littoral... s'intéressant tout particulièrement aux rivières en très bon état de conservation, et le moins artificialisées possible.

Car le paradoxe est ainsi qu'il faut qu'une rivière soit en danger et polluée, pour qu'elle fasse l'objet d'un contrat de rivière.

Le constat est venu d'une poignée de militants, scientifiques, techniciens de rivières et membres du WWF France, qui en 2007 assistent impuissants à la réalisation d'un grand barrage au concept dépassé sur le Rizzanese, un des derniers fleuves côtiers méditerranéens intacts de Corse... Rivière pourtant multi-protégée au titre de la réserve de biosphère et autres arrêtés de tout poil ! Le WWF France prend donc l'initiative de créer un nouvel instrument de protection et de valorisation autour d'une idée neuve : « le capital rivière sauvage ». Le ministère de l'Écologie, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) soutiennent aussitôt l'initiative.

«Le capital rivière sauvage»

Car c'est un fait, « il existe peu ou pas d'outils pour protéger les rivières », constate Mélanie Taquet, chargée de mission Rhône-Méditerranée-Corse du fonds Rivières sauvages basé à

DOSSIER CORINNE GARAY



Ramasse. Très vite, un comité de pilotage avec des hydrologues, hydromorphologues, hydrobiologistes, scientifiques et techniciens de rivières se met sur pied. Avec le support du WWF France, de l'European Rivers Network (ERN) et SOS Loire Vivante, il décide en octobre 2010 de créer un fonds de dotation, nouvel outil issu de la loi de modernisation de l'économie de 2008. Celui-ci permet de recueillir des fonds privés et publics pour soutenir son action d'intérêt général. Parmi les rivières repérées, il y a la Val-

serine dans l'Ain, le Chéran en Haute-Savoie, la Vis dans l'Hérault et le Gard, et le Léguer entre le Morbihan et le Finistère, ainsi que le Fongu, le Travu en Corse et le Gland dans l'Aisne. Passée au crible d'un questionnaire pointu, la Valsérine, rivière de première catégorie riche en truites, émerge avec



© Carte ci-contre et photo Fédération de la pêche

l'une des plus belles eaux de France et des critères quasiment optimum par tout. Toutefois, en raison du petit barrage « sous Roche », la Valsérine n'obtiendra que le Label de niveau 2 au lieu de niveau 3.

84,2 points sur 100

Mais la rivière n'en demeure pas moins exceptionnelle avec 84,2 points sur 100. Un score exceptionnel passé par le filtre d'une grille de 63 critères rigoureux qui cherchent à concilier le fond de vallée avec l'état de la rivière. L'hydromorphologie de la rivière : berges, fond de rivière, endiguements, seuils, évolution au fil des siècles... constituent des critères les plus pondérés. La qualité de l'eau : toxicité de l'eau, présence ou pas de polluants ou micro-polluants, mais aussi la présence d'invertébrés benthiques (espèces animales qui vivent dans les fonds des cours d'eau), mais aussi la biodiversité floristique et faunistique et la fréquentation humaine en haute saison sont scrupuleusement observées. Cette nomenclature de critères est en cours de normalisation par l'Ainor et devrait tout aussi bien rejoindre les intérêts de l'Agence de l'eau que ceux de l'Onema avec la perspective que la future liste des rivières sauvages soit en

totale adéquation avec ces organismes. Le caractère abrupt et montagnard de cette rivière encaissée dans des gorges inaccessibles, et souvent éloignée du regard des hommes l'a préservée. S'y aventurent, c'est souvent le cas d'un long chemin inaccessible, demeurant tantôt du canyoning doivent à ces experts, tant les parcours y sont techniques ! Autant dire que la Valsérine n'a guère à craindre d'une surfréquentation. Une convention va être d'ailleurs passée avec le gestionnaire : Parc naturel du Haut-Jura. Des travaux seront conduits par la Fédération avec les pêcheurs du secteur et une étude sur les ouvrages devrait permettre d'améliorer à terme encore les contours de cette rivière d'exception. Un pacte rivière devrait en découler aussi avec l'Agence de l'eau. Le Conseil général de l'Ain s'est aussi fortement mobilisé autour de ce projet, finançant une partie des postes de rivières sauvages. Il espère voir d'autres rivières de l'Ain rejoindre le label : très probablement la Semine, affluent de la Valsérine. Un étudiant en ingénierie des milieux aquatiques et des corridors fluviaux inventoriera, à partir de mars prochain, les cours d'eau et rivières qui pourraient être labellisés à terme.